



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 33 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention..... 0

### AFFAIRES GÉNÉRALES 1. FINANCES

#### Création d'un budget annexe cinéma-spectacle

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 11 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

#### Délégués titulaires présents :

**Ars en Ré** : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

**La Flotte** : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

**Les Portes en Ré** : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

**St. Clément des Baleines**

**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,

**St. Martin de Ré** : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

#### Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

**Secrétaire de séance** : M. Henry-Paul JAFFARD.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201933-DE  
Reçu le 12/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 33 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention ..... 0

### AFFAIRES GÉNÉRALES 1. FINANCES

#### Création d'un budget annexe cinéma-spectacle

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-1,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 5° du 4<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, l'entretien, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 4<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline » situé avenue du Mail – 17670 La Couarde sur Mer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2018 adoptant la gestion de l'équipement culturel la Maline en régie simple à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

Considérant que l'exploitation de la salle « La Maline » est une activité soumise de plein droit à la TVA ;

Considérant la nécessité de suivre les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement se rapportant au coût du service au sein d'un budget dédié géré selon la nomenclature comptable M4 ;

Considérant la nécessité de créer un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré comportant une section de fonctionnement, ainsi qu'une section d'investissement gérées selon la nomenclature comptable M4 assujettie à la TVA ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201933-DE  
Reçu le 12/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 33 - 11.04.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### AFFAIRES GÉNÉRALES 1. FINANCES

#### Création d'un budget annexe cinéma-spectacle

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur la création d'un budget annexe de nomenclature M4 soumis de plein droit à la TVA, dénommé « Cinéma – Spectacle CdC Ile de Ré » pour la gestion de l'équipement culturel La Maline
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents

Affichée le : 12 avril 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérécurse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201933-DE  
Reçu le 12/04/2019